

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / VBG

N° 24-12

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 15

Nombre de Délégués
votants 16

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à seize heures trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Bruxelles Eric.

~~~~~  
**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CANILLAS, CHAMBARLHAC, EGOYAN, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, GRYNKORN, HEDIARD, JOLY, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, DE ALMEIDA, GIRARD.

**ABSENTS DONNANT POUVOIR** : Monsieur AIMADIEU à Madame CHAMBARLAC

~~~~~

Objet : Décision modificative n°1 - Budget principal 2024

Par la délibération n°24-08 du 04 avril dernier, le Comité directeur a adopté le budget primitif 2024 du budget principal tourisme.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2024 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2024.

Il est proposé au Comité Directeur les modifications réparties comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits
011	6068	<i>Autres matières et fournitures</i>		7 080.00 €
011	6132	<i>Location immobilière</i>	5 000,00 €	
011	617	<i>Etudes et recherche</i>	7 000.00 €	
011	6184	<i>Divers</i>	6 000.00 €	
011	62878	<i>Remboursements à des tiers</i>	7 342.20 €	
65	6532	<i>Frais de mission</i>	308.20 €	
011	6251	<i>Voyages et déplacements</i>		262.20 €
012	6411	<i>Salaires</i>		18 000.00 €
65	6541	<i>Créances admises en non-valeur</i>		88.20 €
65	6588	<i>Autres charges diverses de gestion courante</i>		220.00 €
TOTAL			25 650.40 €	25 650.40 €

VU la délibération n°24-08 du 04 avril 2024 adoptant le budget primitif principal ;

Considérant qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires ;

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 du budget 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 29/11/24

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE